Nota : Les entreprises répondant au présent appel d'offres sont tenues d'avoir pris connaissance de l'intégralité du présent C.C.T.P.

Elles auront obligation de résultat en ce qui concerne les contraintes d'isolation thermique telles qu'elles sont définies dans le présent dossier

MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM SERRURERIE

SOMMAIRE

1 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - SERRURERIE 4

1.1 - PRESCRIPTIONS GENERALALES 4

1.1.1 - DOCUMENT DE REFERENCE CONTRACTUEL 4
1.1.1.1 - NORMES ET DTU 4
1.1.2 - ÉTUDE THERMIQUE : 5
1.1.3 - SPECIFICATIONS CONCERNANT LES OUVRAGES 5
1.1.3.1 - FOURNITURES ET MATERIAUX 5
1.1.3.2 - PROTECTION CONTRE LA CORROSION 6
1.1.4 - SPECIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS GENERALES 6
1.1.4.1 - ETANCHEITE DES MENUISERIES 6
1.1.4.2 - POSE ET FIXATION DES MENUISERIES 7
1.1.4.3 - FIXATIONS ET PRECADRE 7
1.1.4.4 - PROTECTION ET NETTOYAGE DES OUVRAGES FINIS 7
1.1.4.5 - FOURNITURES ET MATERIAUX 7
1.1.4.6 - PRESTATIONS A LA CHARGE DU PRESENT LOT 8
1.1.4.7 - OBLIGATIONS GENERALES DU TITULAIRE 8
1.1.4.8 - TRAVAUX EN MILIEU OCCUPÉ 8
1.1.4.9 - CLASSEMENT AEV 9
1.1.4.10 - ISOLATION DES MENUISERIES ALUMINIUM 9
1.1.4.11 - ACCESSOIRES DE MANŒUVRE – CLES – ORGANIGRAMME 10

1.2 - DESCRIPTION DES TRAVAUX DE MENUISERIES ET SERRURERIE 11

1.2.1 - BATIMENT A – ELEMENTAIRE 11
1.2.1.1 - BAIES POMPIERS PRESTATIONS GENERALES 11
1.2.1.1.1 - BAIE POMPIER SALLE 29 AU R+2 11
1.2.1.1.2 - BAIE POMPIER SALLE 13 DU R+1 11
1.2.1.2 - COUVRES JOINTS SUR CHASSIS EXISTANTS 11
1.2.1.3 - PORTES PLEINES DEUX VANTAUX TIERCE 12
1.2.1.4 - CHASSIS SALLE DES MAITRES N°22 AU R+1 12
1.2.1.5 - TOITURE TERRASSE DU R+2 ET ESCALIER DE SECOURS PIGNON SUD 12
1.2.1.5.1 - GARDE CORPS EN TOITURE 12
1.2.1.5.2 - PORTILLON A CRÉER TOIT TERRASSE DU R+2 13
1.2.1.5.3 - REPRISE DIVERSES DES MAINS COURANTES SUR ESCALIER 13
1.2.1.5.4 - MISE EN PEINTURE DES GARDES CORPS ET MAINS COURANTES 13
1.2.1.6 - REPRISE D'ÉCLATS SUR ENDUIT NEUF 14
1.2.1.7 - REPRISE D'ÉCLATS SUR BÉTON BRUT 14
1.2.1.8 - LOCAL SOUS ESCALIER 14
1.2.1.9 - TRAVAUX ESCALIER PRINCIPAL 15
1.2.1.9.1 - FINITION DES MAINS COURANTES 15
1.2.1.10 - TRAVAUX SUR MURS RIDEAU - REPERE MEA1-03 15
1.2.1.11 - COUVERTINE - SOLIN 15
1.2.1.12 - POTELET D'ANCRAGE 16
1.2.2 - BATIMENT B – CUISINE SATELLITE ET RESTAURANTS 17
1.2.2.1 - MUR RIDEAU REFECTOIRE ELEMENTAIRE – MEB0-06 17
1.2.2.2 - MUR RIDEAU REFECTOIRE MATERNELLE – MEB0-07 17
1.2.2.3 - ENSEMBLE MENUISE MEB0-01 18
1.2.2.4 - ENSEMBLE MENUISE MEB0-02 18
1.2.2.5 - COUVRE-JOINTS 18
1.2.2.6 - ENTREE D'AIR 19
1.2.2.7 - MOUSTIQUAIRES CUISINE 19

1.2.3 - BATIMENT C 20
1.2.3.1 - REMPLACEMENT DE LA PORTE FENETRE TIERCEE - REPERE MEC0-1 20
1.2.3.2 - BAIES POMPIERS 20
1.2.3.3 - CHASSIS DE DESENFUMAGE 20
1.2.3.4 - HABILLAGE DES LINTEAUX DE L'ASCENSEUR 21
1.2.3.5 - TRAVAUX EN TOITURE TERRASSE 21
1.2.3.6 - CHASSIS FIXE PCV À POSER 22
1.2.3.7 - REMPLACEMENT D'UN VITRAGE CASSÉ 22
1.2.3.8 - PORTE DEUX VANTAUX TIERCE – REPERE MEC0-3 22
1.2.4 - BATIMENT D - ADMINISTRATION 24
1.2.4.1 - ENTREE D'AIR 24
1.2.4.2 - FINITION ET NETTOYAGE 24
1.2.4.3 - ETANCHEITE A L'AIR DES MENUISERIES 24
1.2.5 - BATIMENT E - MATERNELLE 26
1.2.5.1 - CHASSIS DE DESENFUMAGE 26
1.2.5.2 - ENSEMBLE MENUISÉ – MEE0-01 26
1.2.5.3 - ENSEMBLE MENUISÉ – MEE0-02 27
1.2.5.4 - PORTE TIERCEE A REMPLACER 28
1.2.6 - LOGEMENT DE FONCTION 29
1.2.6.1 - VOLETS ROULANTS 29
1.2.6.2 - CHASSIS COULISSANTS 29
1.2.6.3 - ENTREE D'AIR 30
1.2.7 - ESPACES EXTERIEURS 31
1.2.7.1 - MISE EN PEINTURE DES OUVRAGES METALLIQUES EXTERIEURS 31
1.2.7.1.1 – VARIANTE : THERMOLAQUAGE 31
1.2.7.2 - GARDE-CORPS ET MAINS COURANTES 31
1.2.7.2.1 - GARDE-CORPS RAMPANT – GC01 32
1.2.7.2.2 - MAINS COURANTES 32
1.2.7.3 - GRILLES GR01 32
1.2.7.4 - PORTAILS ET PORTILLONS 33
1.2.7.4.1 - PORTAIL PRT01 ET PRT02 33
1.2.7.4.2 - PORTAIL PRT03 33
1.2.7.4.3 - PORTILLON LOGEMENT GARDIEN - REPERE PRT05 33
1.2.7.4.4 - PORTAIL DEUX VANTAUX + PORTILLON - REPERE PRT06 34
1.2.7.4.5 - PORTAIL DEUX VANTAUX - REPERE PRT07 34
1.2.7.5 - AUVENT METALLIQUE 35
1.2.7.6 - PORTE ACCES SAS CHAUFFERIE 35
1.2.7.7 - PORTE D'ACCÈS BATIMENT A 36
1.2.7.8 - BATARDEAUX AMOVIBLES 36
1.2.7.9 - ECHELLE A CRINOLINE 37

1 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - SERRURERIE

1.1 - PRESCRIPTIONS GENERALALES

À la suite de la défaillance de l'entreprise du lot MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM – SERRURERIE, mandatée lors d'un précédent appel d'offres, ce nouveau CCTP a été établi. Ce CCTP concerne la description des prestations non réalisées ou partiellement réalisés ou réalisé de manière non conformes dans le cadre du marché initial des travaux.

Les travaux concernent la transformation de bureaux en locaux scolaires, la construction d'une salle de restaurant et d'un logement gardien au 11 Boulevard Dromel à Marseille.

1.1.1 - DOCUMENT DE REFERENCE CONTRACTUEL

1.1.1.1 - NORMES ET DTU

Les ouvrages du présent Chapitre devront répondre aux conditions et prescriptions des documents techniques normes, règlements et textes en vigueur à la date de la signature du marché et notamment les suivants :

DTU 32.1 : Construction métallique, charpente en acier
DTU 36.5 : Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures
DTU 34 : Fermetures
DTU 34.1 (NF P25-201-1) (MAI 1993) : OUVRAGES DE FERMETURE POUR BAIES LIBRES
NF DTU 39 (octobre 2006) : Travaux de bâtiment - Travaux de vitrerie-miroiterie Partie 1 à 5

Règles de calcul des constructions en acier (P 22-701)
Règles NV 65 Règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions, et annexes Eurocode 1
N.F.P. 25 201 (D.T.U. 34.1) : Ouvrages de fermeture pour baies libres.
N.F.P. 25 202 (D.T.U. 34.2) : Choix des fermetures pour baies équipées de fenêtres en fonction de leur exposition au vent.
N.F.P. 25-362: Fermetures pour baies libres et portails
NF P24-301 (août 1980) : Spécifications techniques des fenêtres, portes-fenêtres et châssis fixes métalliques (Indice de classement : P24-301)
NF P24-351 (juillet 1997) : Menuiserie métallique - Fenêtres, façades rideaux, semi-rideaux, panneaux à ossature métallique - Protection contre la corrosion et préservation des états de surface + Amendement
A1 (juillet 2003) + Amendement A2 (mars 2012) (Indice de classement : P24-351)
NF EN 14024 (mars 2005) : Profilés métalliques à rupture de pont thermique - Performances mécaniques
- Exigences, preuve et essais pour évaluation (Indice de classement : P24-507)

Arrêté du 12 Novembre 1990 relatif à l'entretien des portes.
Décret N° 90567 du 5 Juillet 1990

Les principales normes réglementant le dimensionnement des garde-corps sont :
NFP01-012 Dimensionnement des garde-corps.
NFP01-013 Essais : méthodes et critères
NFP06-001 Charges d'exploitation des bâtiments

Labels et certifications de qualité
□certificat CERFF : fenêtres métalliques
□label ECCA : revêtements de parements extérieurs en tôles pré laquées

label SNJF : produits de calfeutrement et compléments d'étanchéité pour éléments de construction.

Liste non exhaustive

1.1.2 - ÉTUDE THERMIQUE :

L'entreprise aura l'obligation de résultat en ce qui concerne les contraintes d'isolation thermique telles qu'elles sont définies dans l'étude thermique

Les ouvrages devront respecter les notes de calculs RT2012

Note thermique jointe au présent dossier.

1.1.3 - SPECIFICATIONS CONCERNANT LES OUVRAGES

1.1.3.1 - FOURNITURES ET MATERIAUX

Les laminés, profilés et tubes employés devront répondre aux conditions déterminées par les normes de qualité et les normes dimensionnelles en vigueur. Tous les laminés, profilés, tubes, etc. devant être mis en œuvre, seront de première qualité : liants, nerveux, sans aspérités, ni crique, ni gerçure, ni brûlure ou autre défaut pouvant nuire à l'aspect ou à la qualité des ouvrages.

Tous les matériaux et fournitures devront dans tous les cas, répondre aux conditions et prescriptions : du chapitre 2 du DTU 32.1 pour la construction en acier.

Quincaillerie
Les articles de ferrage et de quincaillerie devront répondre aux normes les concernant ; cette conformité aux normes devra être matérialisée par la marque NF - SNFQ poinçonnée par le fabricant.
Les serrures devront répondre aux normes visées ci-avant, et porter la marque NF - SNFQ - 1 ou A 2P serrures.

Visseries et petits accessoires
Ces fournitures devront répondre aux normes les concernant. Les visseries et autres seront toujours, selon leur usage, en alliage léger, ou en acier cadmié ou inox.

Joints et garnitures souples
L'entrepreneur ne pourra mettre en œuvre que des joints titulaires du label SNJF.

Ouvrages et accessoires en métal
Ils seront traités contre la corrosion par peinture antirouille en résines époxy plus poudre de zinc épaisseur 40 microns après décapage ; degré de soin : SA 2,5.

Pièces d'appui
Toutes les menuiseries extérieures, exception faite pour les portes de passage courant, comporteront, sur toute leur largeur, des pièces d'appui pour la récupération des eaux d'infiltration et de condensation. Les orifices extérieurs des trous de buée seront munis d'un dispositif empêchant les refoulements de l'eau sous l'action du vent.

Jets d'eau
Tous les joints d'allure horizontale dans lesquels l'eau pourrait s'infiltrer par gravité, comporteront obligatoirement des jets d'eau saillants.

Feuillures pour vitrages - Parcloses
Les vitrages de type simple ou multi vitrage seront posés par parcloses, sauf spécifications contraires ci-après. Dans tous les cas, les feuillures seront auto drainante.
Les parcloses seront toujours en matériau de même nature et présentation que les menuiseries sur lesquelles elles seront à poser.

Manœuvre - Condamnation
Les articles devront permettre une manœuvre aisée des ouvrants et présenter les dispositifs de sécurité à la manœuvre et au nettoyage répondant à la norme NF P 24-301.

Toutes les serrures seront à intégrer dans organigramme **EXISTANT** mis en place par l'exploitant
Les canons sur organigramme de toutes les serrures mise en place seront fournies par le présent lot.

Joints
Tous les joints seront conformes aux recommandations du SNJF en fonction de la classe d'exposition des menuiseries et du mode de pose.

- Les joints de vitrage sont à la charge du présent lot.
- Les joints entre dormants et ouvrants seront constitués de profilés, en caoutchouc, Néoprène ou PVC, encastrés dans des rainures ou profilés prévus à cet effet.

Les joints entre précadres et gros œuvre :
En pièce d'appui : joint Compriband pré-comprimé entre la pièce d'appui et le rejingot béton, remontant latéralement de 0,15 m,
En tableaux et linteau : joint à deux étages : joint pré-comprimé en cordon de mousse et joint élastomère extrudé de première catégorie.

Tapées
Dans le cas où des tapées sont prévues, elles seront en matériau de même nature et finition que les menuiseries.

1.1.3.2 - PROTECTION CONTRE LA CORROSION

Ouvrages en alliage léger
Selon spécifications ci-après au présent CCTP, la protection contre la corrosion sera traitée par :

- Laquage industriel répondant à la norme NF A 50-452 :
- Revêtement par laque thermodurcissante label Qualicoat, accompagné d'une garantie de bonne tenue de 10 ans pour le blanc et de 5 ans pour les autres coloris.

Ouvrages accessoires en métal
Ils seront traités contre la corrosion par peinture antirouille en résines époxy plus poudre de zinc épaisseur 40 microns après décapage.

Contacts interdits
Il est rappelé ici l'article correspondant du DTU 32 concernant les contacts interdits entre l'aluminium et divers matériaux et les solutions à adopter pour empêcher ces contacts. Pose des vitrages à feuillure auto drainante, par profilés caoutchouc.

1.1.4 - SPECIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS GENERALES

1.1.4.1 - ETANCHEITE DES MENUISERIES

Les menuiseries extérieures devront, dans tous les cas, assurer l'étanchéité à l'eau et à l'air
Le titulaire du présent lot devra donc prévoir et réaliser ses ouvrages en tenant compte de ces impératifs d'étanchéité, notamment aux vents violents, aux pluies fouettantes, à la neige

pulvérulente, etc... Les menuiseries devront toujours répondre à la classe d'étanchéité AEV définie ci-après aux bases contractuelles.

1.1.4.2 - POSE ET FIXATION DES MENUISERIES

La pose des ouvrages devra toujours être effectuée avec la plus grande exactitude à leur emplacement exact.
Toutes les précautions nécessaires à la pose et au calage des différents éléments seront à prendre par le titulaire pour leur assurer un aplomb, un alignement et un niveau corrects.

Les ouvrages seront calés et fixés avec soin, de manière à ne pas pouvoir se déplacer pendant l'exécution des fixations.
Une attention particulière devra être apportée à l'étanchéité sous la pièce d'appui et à la jonction du joint horizontal à ses extrémités avec les joints verticaux.

En tout état de cause, les principes de fixation envisagés par le titulaire du présent lot devront être soumis au maître d'œuvre et au bureau de contrôle pour approbation, et ces derniers pourront demander au titulaire toutes modifications qu'il jugera nécessaires.

1.1.4.3 - FIXATIONS ET PRECADRE

Les châssis aluminium et aciers seront posés sur précadres acier galvanisé. Fixation des dormants et précadres par équerres métalliques vissées, chevillées, en nombre suffisant pour assurer la parfaite tenue des ouvrages.

- Ces fixations permettront la libre dilatation des ouvrages
- Ces pièces seront fixées à proximité des nus de tableaux, sans être placées trop près des angles, afin de ne pas faire éclater les bétons.
- Une attention particulière quant aux choix de ses fixations au droit des bardage.

Elles se feront, conformément au cahier des charges du fournisseur de cheville, et devront résister aux charges définis dans la norme NFP 01013

La mise en place et le calage seront effectués avec exactitude aux emplacements tracés par le maçon, toutes les précautions seront prises pour assurer un aplomb, un alignement et un niveau satisfaisants.

Des cales et étrésillons provisoires seront placés pour empêcher les déformations des ouvrages en place, jusqu'au séchage complet des calfeutrements et enduits.

Ces pièces seront fixées à proximité des axes de rotation et des points de condamnation sans être placées trop près des angles.

1.1.4.4 - PROTECTION ET NETTOYAGE DES OUVRAGES FINIS

Tous les ouvrages du présent lot qui sont susceptibles d'être dégradés ou détériorés, devront être protégés jusqu'à la réception.

1.1.4.5 - FOURNITURES ET MATERIAUX

Fers et aciers

Les articles de ferrage et de quincaillerie devront répondre aux normes les concernant, cette conformité aux normes devra être matérialisée par la marque NF - SNFQ poinçonnée par le fabricant.
Les serrures devront répondre aux normes visées ci-avant, et porter la marque NF - SNFQ - 1 ou A2 P Serrures.

Visseries et petits accessoires
Ces fournitures devront répondre aux normes les concernant. Les visseries et autres seront toujours, selon leur usage, en alliage léger, ou en acier cadmié ou inox.

Joints et garnitures souples
Tous les joints seront conformes aux recommandations du SNJF en fonction de la classe d'exposition des menuiseries et du mode de pose.

1.1.4.6 - PRESTATIONS A LA CHARGE DU PRESENT LOT

Les prestations de menuiseries extérieures à la charge du présent lot comprendront implicitement :
- la fabrication en usine ou en atelier
- le transport à pied d'œuvre
- le transport et le montage
- la pose
- la fixation par tous moyens, compris tous calages, scellements, chevillage, et toutes fournitures et accessoires nécessaires
- l'exécution de tous les joints nécessaires quels qu'ils soient, nécessaires pour garantir une étanchéité absolue
- la protection des ouvrages finis jusqu'à la réception
- l'enlèvement des protections et le nettoyage des ouvrages pour la réception
- toutes autres prestations et fournitures nécessaires à la finition complète des ouvrages du présent lot.
- La pose des vitrages comprenant en feuillures compris joints et toutes sujétions pour atteindre les performances exigées. Ainsi que leur nettoyage

1.1.4.7 - OBLIGATIONS GENERALES DU TITULAIRE

Le titulaire du présent lot doit une installation en parfait état de fonctionnement, essais et réglages compris. Tous les éléments constitutifs de l'installation et moyens sont à sa charge, notamment : la main d'œuvre, les transports et l'outillage. Les installations seront soumises aux prescriptions et servitudes imposées par les services publics dont elles dépendent.

1.1.4.8 - TRAVAUX EN MILIEU OCCUPÉ

Les travaux de la présente opération devant se dérouler **en site occupé** sans déplacement du public en dehors de l'enceinte de l'école.

L'entreprises est alertée dès à présent et doit prévoir dans son prix toutes les sujétions liées aux conditions particulières d'exécution du chantier. Les travaux devront se dérouler en dehors des horaires scolaires ou selon la zone d'intervention à des horaire à déterminer en accord avec les directrices du groupe scolaire)

L'entreprise aura à sa charge toutes les protections de chanter nécessaire (clôture, rubalise, échafaudage, EPI, etc..) pour la protection des biens et des personnes

1.1.4.9 - CLASSEMENT AEV

Classement AEV des fenêtres
Ce classement AEV sera : **A*2E*4V*A2**

Exposition au vent : Fermetures de baies libres et portails (NF P 25-362) :
Région B
Vent Région : 3

1.1.4.10 - ISOLATION DES MENUISERIES ALUMINIUM

Rupture thermique
Tous les profils utilisés seront du type à rupture de pont thermique avec renforts intérieurs métalliques galvanisés
La rupture thermique et la jonction des parements extérieurs et intérieurs seront assurées par un matériau de synthèse garantissant des qualités d'isolant thermique, de résistance et de liaison, sans aucune déformation

Coloris des menuiseries
L'alliage des profilés devra être conçu pour assurer la protection définitive à l'action des agents atmosphériques.
Cette protection sera assurée : par thermolaquage réalisée en usine, qualité certifiée par le label QUALICOAT, tous coloris au choix de l'Architecte
Finition laquée par poudre polyester thermodurcissable déclinée dans les coloris suivant palette **RAL teinte au choix architecte.**

Les accessoires visibles en aluminium seront de mêmes teintes que les profilés

Dormant périphérique
Les profilés seront de forme tubulaire à trois chambres, base 52 mm, face vue extérieure de 77 mm, assemblés par équerres serties ou vissées, complétés par collage et étanchéité de fil des coupes par mastic acrylique fluide.
Le système ne disposera pas de joint central d'étanchéité.
L'aspect du profil de dormant sera de type « Design droit »
Le drainage sera masqué dans une gorge périphérique, et ne laissera apparaitre ni busettes, ni trous de drainage

Dormant bloc baie
Les profilés seront de type tubulaire, à rupture de pont thermique, assemblage par « alvéovis » en coupe droite, reprenant les épaisseurs standard d'isolation de 100 à 160 mm La face vue extérieure sera de 43,5 mm de face vue

Ouvrant
Les profiles seront de forme tubulaire à trois chambres d'isolation, base 61 mm, face vue extérieure de 41 mm, assemblés par équerres serties ou vissées, complété par collage et étanchéité de fil des coupes par mastic acrylique fluide.
Une cage assurant l'assemblage, l'autre cage assurant le drainage,
L'aspect du profil d'ouvrant sera de type « Design droit »

Meneaux et traverses intermédiaires
Simples ou renforcés suivant inertie requise, ils seront assemblés en coupe droite.
La face vue extérieure des profils sera de 100 mm, et sera de type design droit

Étanchéité, drainage
L'étanchéité sera assurée entre le dormant et l'ouvrant par deux joints de battement : un intérieur et un extérieur.
Les drainages invisibles seront réalisés selon les recommandations du gammiste.

Feuillures pour vitrages - Parcloses
Les vitrages de type simple ou multi vitrage seront posés par parcloses, sauf spécifications contraires ci-après. Dans tous les cas, les feuillures seront auto drainante.
Les parcloses seront toujours en matériau de même nature et présentation que les menuiseries sur lesquelles elles seront à poser.

Joints
Tous les joints seront conformes aux recommandations du SNJF en fonction de la classe d'exposition des menuiseries et du mode de pose.
- Les joints de vitrage sont à la charge du présent lot.
- Les joints entre dormants et ouvrants seront constitués de profilés, en caoutchouc, Néoprène ou PVC, encastrés dans des rainures ou profilés prévus à cet effet.

Quincaillerie
Poignée, avec mécanisme de verrouillage intégré type et teinte au choix de l'architecte.
Le système de fermeture retenu permettra d'obtenir la sélection prioritaire de l'ouverture en mode française (dit mode logique).
La commande du verrouillage sera soit en applique soit encastrée (invisible) suivant le choix de l'architecte.
Serrure de condamnation à pêne sur portes fenêtres. Les serrures devront répondre aux normes visées ci-avant, et porter la marque NF - SNFQ - 1 ou A 2 P Serrures.
Y compris tous accessoires

Vitrage
Double-vitrage à isolation thermique renforcée, à faible émissivité :
- épaisseur 24mm (4/16/4),
- composition 4mm de verre extérieur feuilleté, 16mm d'Argon + warm edge, 4mm de verre intérieur feuilleté,
- coefficient thermique Ug=1,6W/m².K suivant étude thermique jointe au dossier.
Vitrage SP510 en RDC

Teinte et finition : Au choix de l'architecte

Coefficient Uw moyen : UW= 1.60 W/m²K
Note thermique joint au présent dossier

1.1.4.11 - ACCESSOIRES DE MANŒUVRE – CLES – ORGANIGRAMME

L'entrepreneur du présent lot aura à livrer au maître d'ouvrage toutes les clés. Nombre de clés à fournir pour toutes les serrures : il sera, sauf spécifications contraires ci-après, à fournir 15 clés.

Toutes les serrures seront sur organigramme existant de l'exploitant.
Les canons sur organigramme seront fournis par le présent lot.

1.2 - DESCRIPTION DES TRAVAUX DE MENUISERIES ET SERRURERIE

NOTA : Toutes les dimensions des châssis sont données à titre indicatif.
Se référer au carnet de menuiseries architecte joint au dossier

Les mesures devront être relevées sur site avant toutes exécutions d'ouvrages.

1.2.1 - BATIMENT A – ELEMENTAIRE

1.2.1.1 - BAIES POMPIERS PRESTATIONS GENERALES

L'entreprise devra, sur l'ensembles des baies pompiers neuves, la mise en œuvre de :

- Couvre joint **périphérique** en aluminium thermolaqué de teinte identique aux châssis existant, de largeur suffisante afin de recouvrir totalement les zones non peintes, en recouvrement de la baie et du trumeau attenant.
- Baguette en partie haute en aluminium thermolaqué de teinte identique aux châssis existant, de largeur suffisante afin de recouvrir le vide entre la menuiserie et le faux-plafond
  Y compris toutes sujétion de fixation et de reprise d'étanchéité à l'air par joint mastic silicone.

Localisation : sur tous les Châssis pompiers à tous les niveaux sur le bâtiment A (2 châssis au R+1 et 2 au R+2 soit 4 unités)

1.2.1.1.1 - BAIE POMPIER SALLE 29 AU R+2

L'entreprise devra :

- Réalisation de l'étanchéité à l'eau et à l'air du châssis par joint mastic silicone de couleur blanche, afin de remédier aux problèmes d'infiltration d'eau lors des épisodes pluvieux.
- Fourniture d'une bavette rejet d'eau extérieure à recouvrement en partie basse, en aluminium thermolaqué de teinte identique aux châssis existant, L'entreprise prendra toutes les mesures nécessaires quant à la protection des personnes lors de la mise en œuvre.
- Vérification générale du châssis, et reprises éventuelles de l'ensemble des problèmes constatés

Localisation : Châssis pompiers de la classe 29 au R+2 (cf. page 2 et 3 du PV constat d'huissier)

1.2.1.1.2 - BAIE POMPIER SALLE 13 DU R+1

L'entreprise devra, la mise en œuvre de :

- Calage, réglage, remise en jeu de l'ouvrant et de l'ensemble du système mécanique de fermeture afin e rétablir la fonction de fermeture.

Localisation : Châssis pompiers de la classe N°13 au R+1

1.2.1.2 - COUVRES JOINTS SUR CHASSIS EXISTANTS

Fourniture et mise en œuvre de couvres joints manquants au droit des menuiseries existantes en thermolaqué teinte identique aux châssis, de largeur suffisante afin de recouvrir totalement les

zones non peintes, en recouvrement de la baie et du trumeau attenant. Y compris toutes sujétion de fixations et de reprise d'étanchéité à l'air par joint mastic silicone.

Localisation : sur tous les Châssis existants, à tous les niveaux.

1.2.1.3 - PORTES PLEINES DEUX VANTAUX TIERCE

Constat : mauvais fonctionnement du système de fermeture et accessoires manquants, problème d'étanchéité en périphérie des menuiseries.

L'entreprise devra, sur la porte métallique pleine double peaux neuve les prestations suivantes :

- Dépose des accessoires détériorés, tel que joints sur pourtour des vantaux, sélecteurs de fermeture, ferme porte.
- Mise en œuvre de Joints neufs au pourtour des vantaux de type ETP, teinte suivant existant.
- Mise en œuvre d'un joint d'étanchéité entre le cadre bâti et le dormant de la menuiserie coté intérieur et extérieur en périphérie des portes
- Fourniture et pose d'un ferme porte identique à celui existant déposé et sélecteur de fermeture.
- Fourniture et mise en œuvre d'une bavette rejet d'eau et étanchéité coté extérieur en imposte, et en partie basse des ouvrants, y compris toutes sujétions de fixations et de joint mastic silicone.
- Calage, réglage, remise en jeu des vantaux et de l'ensemble du système mécanique de fermeture afin e rétablir la fonction de fermeture. (Poignée, verrou, gâches, crémone etc…)
- Réalisation de l'étanchéité périphérique de la menuiserie coté extérieur.
- Fourniture et pose de couvres joints périphériques intérieurs en aluminium thermolaqué de couleur identique à la menuiserie existante.

Localisation : Suivant plan architecte, issue de l'escalier secours des circulations horizontales à chaque niveau. REPERE MEA2-01 au R+2 - REPERE MEA1-02 au R+1 - MEA1-05 au RDC

1.2.1.4 - CHASSIS SALLE DES MAITRES N°22 AU R+1

L'entreprise devra, sur le châssis les prestations suivantes :

- Découpage, grattage, enlèvement/dépose du joint extérieur mal réalisé, une attention particulière afin de ne pas détériorer le châssis existant.
- Mise en œuvre soignée en pied du châssis d'un joint mastic silicone (qualité extérieure).
- Remplacement à l'identique du vitrage fissuré, compris dépose repose des parecloses.

Localisation : Suivant plan architecte, salle des maitre N° 22 au R+1 (cf. page 9 et 10 du PV constat d'huissier)

1.2.1.5 - TOITURE TERRASSE DU R+2 ET ESCALIER DE SECOURS PIGNON SUD

1.2.1.5.1 - GARDE CORPS EN TOITURE

L'entreprise devra, sur le garde-corps en toiture les prestations suivantes :

- Rebouchage des trous de perçage existants, non rebouchés lors de sa pose
- Réparations diverses et soudures manquantes, des vides constatés entre les différents éléments

- Mise en place d'embouts de finition rectangulaires en polyéthylène noir sur lisse haute

Localisation : Sur le garde-corps en terrasse du R+2 du bâtiment A.

1.2.1.5.2 - PORTILLON A CRÉER TOIT TERRASSE DU R+2

Afin d'accéder à la toiture terrasse technique, l'entreprise devra :

a) réaliser les travaux d'adaptation du garde-corps en toiture terrasse du R+2 par :
- Découpe soignée de la lisse haute, intermédiaire et basse entre deux montant raidisseurs du garde-corps, y compris ébarbage au droit des découpes.
- Mise en place d'embouts de finition rectangulaires en polyéthylène noir sur lisse haute
- Mise en œuvre au droit de chaque montant raidisseur restant de dormants du portillon, par soudage ou fixation mécanique.
- Serrure incorporée dans dormant décrit ci avant

b) Fourniture et pose d'un portillon composé d'un cadre en acier et d'un remplissage à barreaudage vertical, section et espacements suivant clôture garde corp existante, comprenant :
- 1 portillon largeur de passage ≥ 0,90 m minimum en fonction des montants existants avec ressort pour rappel en fermeture, et tampon caoutchouc pour fonctionnement silencieux. Hauteur suivant garde-corps existant.
- Cadre périphérique du vantail
- Remplissage par barreaudage entr'axe 110mm maxi
- Plaque serrure à clé sur organigramme existant
- Gonds réglables,

Localisation : Sur le garde-corps en terrasse du R+2 du bâtiment A.

1.2.1.5.3 - REPRISE DIVERSES DES MAINS COURANTES SUR ESCALIER

L'entreprise devra :

La dépose repose de l'ensemble des mains courantes ne respectant pas les points suivants (non-conformité) :
- Hauteur supérieure à 90cm au nez de marche et 100cm sur paliers
- Alignement parallèle à la volée d'escalier non respecté

Vérification et réparation :
- De toutes les fixations (à visser),
- Vérification des écuyers,
- Adaptation des lisses, y compris toutes sujétions de découpe ou rajout
- Mise en place d'embouts aux extrémités circulaires en polyéthylène noir
- Reprise Soudures périphériques sur la liaison avec les mains courantes et coudes, rebouchage des vides constatés entre les différents éléments
  Ébarber gratter les irrégularités, les points de soudures formant une aspérité ou saillies.

1.2.1.5.4 - MISE EN PEINTURE DES GARDES CORPS ET MAINS COURANTES

L'entreprise devra sur garde-corps et mains courantes leur mise en peinture par :

- Les travaux préparatoires des fers par le décapage des revêtements existants, le nettoyage, le dégrossissage, le brossage, l'élimination de la calamine, le dépoussiérage.

- Mise en œuvre d'une couche de peinture antirouille
- Couche intermédiaire et couche de finition, teinte identique à celle existante.

Localisation : Sur le garde-corps en terrasse du R+2, et l'ensemble des mains courantes de l'escalier de secours.

1.2.1.6 - REPRISE D'ÉCLATS SUR ENDUIT NEUF

Mise en œuvre d'un enduit, à base de résine, de rebouchage et de réparation (sans coffrage), extérieur, pour application manuelle. Adapté au support existant recouvrable par tous types d'enduits extérieurs et peintures.
Y compris la dépose des chevilles plastiques existantes dans le mur avant réparation.

Finition : les parties reprises auront une finition et aspect identiques aux enduits existants sur les parties courantes.

La prestation comprend la mise en sécurité des personnes, y compris toutes sujétions de nacelles, ou tout autre équipement nécessaire à la bonne réalisation des travaux en hauteur.

Localisation : Sur éclats de façades suivant constat d'huissier, notamment :

- Sur pignon sud au droit des issues escalier de secours à chaque niveau au droit des châssis REPERE MEA2-01au R+2, REPERE MEA1-02 au R+1, MEA1-05 au RDC.
- Sur garde-corps et trumeau central de l'escalier de secours à tous niveaux
- Y compris ensemble des éclats ou dégradations éventuelles générées par les travaux de dépose repose décrit ci-avant.
- Sur éclats de façade constatés sur pignon nord de part et d'autre de la cage d'ascenseur.

1.2.1.7 - REPRISE D'ÉCLATS SUR BÉTON BRUT

Mise en œuvre d'un mortier de réparation fibré (épaisseur 5 à 70mm par passe), pour application manuelle
Y compris la déposes des chevilles plastiques existantes dans le mur avant réparation.
Y compris nettoyage de taches de rouille et de peinture (cf. photo page 27 du PV constat d'huissier)
Y compris rebouchage des trous, nettoyage des taches, des marques laissées à la suite du repositionnement des fixations des mains courantes.

La prestation comprend la mise en sécurité des personnes, y compris toutes sujétions de nacelles, ou tout autre équipement nécessaire à la bonne réalisation des travaux en hauteur.

Finition : les parties reprises auront une finition et aspect identiques au béton brut sur les parties courantes.

Localisation : Sur éclats de façades suivant constat d'huissier

1.2.1.8 - LOCAL SOUS ESCALIER

Dépose du cylindre existant par perçage et remplacer par un cylindre neuf adapté à la serrure existante.
Le cylindre sera sur organigramme existant

1.2.1.9 - TRAVAUX ESCALIER PRINCIPAL

1.2.1.9.1 - FINITION DES MAINS COURANTES

L'entreprise devra la finition des mains courantes par :

- Reprise des soudures périphériques sur la liaison avec les mains courantes et coudes, rebouchage des vides constatés entre les différents éléments
- Ébarber gratter les irrégularités, les points de soudures formant une aspérité ou saillies existantes et crées.
- Mise en place d'embouts circulaires en polyéthylène noir aux extrémités si nécessaire
- Mise en peinture de la totalité de la main courante, peinture adaptée à la nature du matériau suivant prescription article ci avant : Mise en peinture des gardes corps et mains courantes

Localisation : Sur volée, palier et demi-palier de l'escalier principal.

1.2.1.10 - TRAVAUX SUR MURS RIDEAU - REPERE MEA1-03

L'entreprise devra sur le mur de l'ascenseur :

- Réalisation des étanchéités des murs rideaux et mise en place des habillages et couvre-joints intérieurs et extérieurs non posés.
- Mise en place d'un habillage afin de traiter la finition en bordure de nez de dalle en plancher haut du RDC et du R+1 (coté intérieur) au droit des deux murs rideaux.
- Mise en place d'un habillage rectangulaire en symétrie de celui déjà mis en place en sous face du plancher haut du R+2 (coté intérieur).
- Capotage par pliage, sur éléments de fixations en partie basse du mur rideau sur plancher bas du RDC (coté intérieur).
- Reprise et traitement des joints mal réalisés au droit des murs rideaux et maçonnerie, nettoyage des excédents de joints, et mise en place d'un couvre joint de largeur et forme adaptées.
- Nettoyage des coulures de laitance sur aluminium. (Coté intérieur).

- Traitement des joints périphériques et JD non réalisés, y compris fourniture et mise en œuvre des capotages manquants, y compris toutes sujétions de joint mastic à la liaison. (Entre 2 capots)
- Habillage par tôles pliées des nez de dalles manquantes, toiture, paliers intermédiaires et RDC. (Coté extérieur)
- Fourniture et pose de plaques de bardage manquantes (Trespa 8mm Teinte suivant existant A12.3.7 Carmine RED) au droit des murs rideaux, y compris toutes sujétions de fixations, de visseries de couleur, de pose à l'identique, pour une bonne tenue des ouvrages.

Nota : toutes les pièces fournies posées dans le cadre de la reprise des murs rideaux seront en aluminium thermolaqué couleur identique à l'existant.

1.2.1.11 - COUVERTINE - SOLIN

L'entreprise devra :

- la dépose des couvertines qui n'ont pas été posées en dilatation
- Fourniture et mise en œuvre de profils de finitions en alu laqué, par mise en œuvre d'un solin + contre solin formant couvertine en recouvrement du relevé de l'édicule.

Y compris toutes sujétions de mise en œuvre, de façon, de joint mastic silicone.

Teinte RAL au choix de l'architecte

Localisation : au droit de la dilatation entre le Bâtiment A et l'édicule ascenseur.

1.2.1.12 - POTELET D'ANCRAGE

Fourniture, et scellement de points d'ancrage antichute de sécurité en acier inoxydable du type ABS-Lock III-B ou techniquement équivalent. Adapté au contrainte multidirectionnelle. Y compris scellement au mortier composite par injection dans le béton.
Résistance à l'arrachement de l'ensemble de 2000 kg, répondant à la norme européenne NF EN 795.
Y compris toutes sujétions de mise en œuvre, de reprise d'étanchéité au droit des points d'ancrage.

Localisation : 2 Unités : une unité sur le mur pignon du Bâtiment A surplombant la toiture de l'édicule ascenseur, une unité sur le relevé de la toiture terrasse sur couloir du bâtiment A en sous face de la toiture tuile (sa localisation doit permettre le transfert en sécurité entre la toiture terrasse sur couloir du bâtiment A et la toiture terrasse de la cage d'ascenseur.

1.2.2 - BATIMENT B – CUISINE SATELLITE ET RESTAURANTS

1.2.2.1 - MUR RIDEAU REFECTOIRE ELEMENTAIRE – MEB0-06

L'entreprise devra la finition du murs rideau par :

- Fourniture et mise en œuvre en imposte de panneaux double peau composés de laine de roche, Ep=10cm, pincés entre deux peaux métalliques thermolaquées.
  La prestation comprend :
  La mise hors d'air de l'ensemble menuisé à la liaison avec la sous face de la dalle béton, par mise en place d'un joint mousse et étanchéité par joints périphériques adaptés épaisseur et dimension suivant jeu à combler.
  La dépose repose soignés des dalles de faux-plafond en fonction du choix d'intervention
  La mise en sécurité des personnes, y compris toutes sujétions d'échafaudage, ou tout autres équipements nécessaires à la bonne réalisation des travaux en hauteur.

- Réglage des coulissants et organes de fermeture

- Fourniture et pose de tous les habillages des traverses verticales extérieures et intérieures manquant pour une parfaite finition de l'ensemble menuisé

Habillage :

- Fourniture et mise en œuvre d'un habillage vertical, en tôle thermolaquée, plié en L au droit de la liaison avec le mur, y compris mise en place d'un joint mousse et d'étanchéité, épaisseur et dimensions suivant jeu à combler.
  À droite du châssis coté extérieur

- Fourniture et mise en œuvre d'un habillage vertical, en tôle thermolaquée, plié afin de recouvrir la totalité apparente du voile béton entre le châssis et l'habillage TRESPA, y compris mise en place d'un joint mousse et joint d'étanchéité épaisseur et dimensions suivant jeu à combler. (Cf photo page 32 du constat d'huissier)

- Traitement de la finition intérieure à la jonction entre la retombée de placo et le mur rideau par mise ne place d'une cornière aluminium de finition.

Teinte de tous les ouvrages décrits ci-avant suivant RAL existant.

Localisation : Mur rideau du réfectoire repère MEB0-06

1.2.2.2 - MUR RIDEAU REFECTOIRE MATERNELLE – MEB0-07

L'entreprise devra la finition du murs rideau par :

- Fourniture et mise en œuvre en imposte de panneaux doubles peaux composés de laine de roche, Ep=10cm, pincée entre deux peaux métalliques thermolaquées. Y compris habillage des traverses verticales.
  La prestation comprend :
  La mise hors d'air de l'ensemble menuisé à la liaison avec la sous face de la dalle béton, par mise en place d'un joint mousse d'épaisseur et dimension suivant jeu à combler.
  La dépose repose soignées des dalles de faux-plafond en fonction du choix d'intervention.
  La mise en sécurité des personnes, y compris toutes sujétions d'échafaudage, ou tout autres équipements nécessaires à la bonne réalisation des travaux en hauteur.

- Réglage des coulissants
- Remplacement d'un vitrage fissuré

Habillage :

- Fourniture et mise en œuvre d'habillages manquants des traverses verticales et horizontales extérieures et intérieures de l'ensemble menuisé en tôle thermolaquée.
- Traitement de la finition intérieure à la jonction entre la retombée de placo et le mur rideau par mise en place d'une cornière aluminium de finition.

Teinte de tous les ouvrages décrit ci-avant suivant RAL existant.

Localisation : Mur rideau du réfectoire maternelle repère MEB0-07

1.2.2.3 - ENSEMBLE MENUISE MEB0-01

L'entreprise devra la révision totale de l'ensemble menuisé par :
- Réglage des ouvrants
- Dépose des joints des vantaux mal posés ou abimés
- Dépose des parecloses, mise en œuvre correcte d'un nouveau joint de vitrage + film opaque au choix de l'architecte, repose des parecloses.
- Fourniture et mise en place de double vitrage feuilleté sur impostes fixes, y compris joints et pareclose.
- Fourniture et mise en œuvre d'habillages, en tôle thermolaquée, pliés en L (3 faces) au droit de la liaison du châssis avec les poteaux et sous face de dalle, intérieur extérieur

Localisation : entrée au réfectoire élémentaire depuis la cour A - MEB0-01

1.2.2.4 - ENSEMBLE MENUISE MEB0-02

L'entreprise devra la révision totale de l'ensemble menuisé par :
- Fourniture et mise en œuvre d'habillages, en tôle thermolaquée, pliés en L (3 faces) au droit du joint de dilatation en recouvrement complet des trumeaux (dimensions à relever sur site) ; Pose en dilatation.
- Fourniture et mise en œuvre d'un seuil aluminium en recouvrement du joint de dilatation en sol, y compris toutes sujétions de fixations dans dalle béton.

Teinte au choix de l'architecte, en murs et en sol.

Localisation : entrée au réfectoire maternelle depuis le préau.

1.2.2.5 - COUVRE-JOINTS

L'entreprise devra la fourniture et pose de couvre joints, habillages verticaux des tableaux (trumeaux) par tôle thermolaquée pliée formant L, y compris toutes sujétions de fixation

Teinte identique aux châssis

Localisation : pour les 3 ensembles menuisés MEB-03, MEB-04, MEB0-05, de la cuisine satellite coté boulevard Drômel.

1.2.2.6 - ENTREE D'AIR

Fourniture et pose de grilles d'entrée d'air

Le présent lot doit :
- la réalisation des mortaises d'entrée d'air suivant le dimensionnement ci-après et suivant avis technique.
- la pose des entrées d'air, autoréglables, avec ailettes assurant la fonction anti-moustiques
- le choix de la couleur des entrées d'air, en homogénéité avec la couleur des châssis.

Localisation : suivant plans ci-après sur portes et châssis existants et neufs.

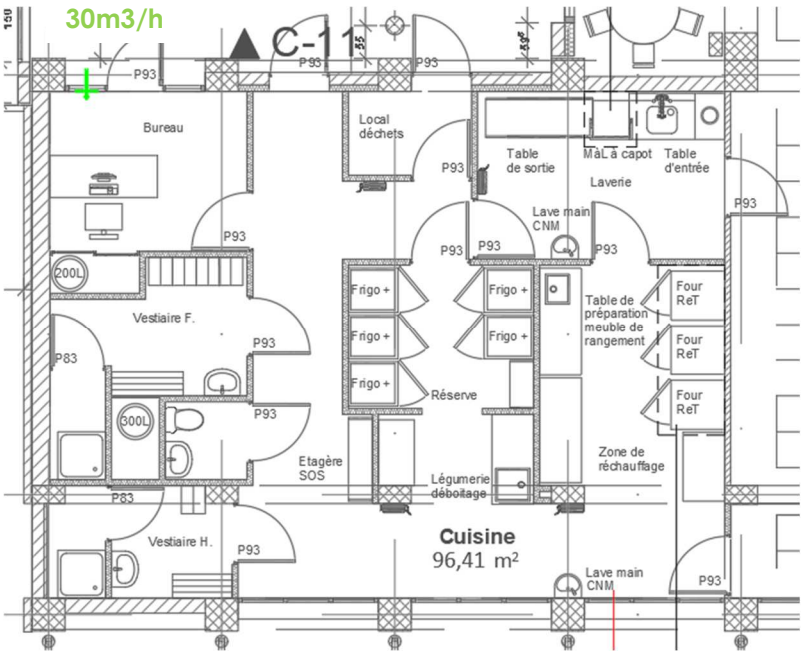

1.2.2.7 - MOUSTIQUAIRES CUISINE

Fourniture et mise en place sur dormants de moustiquaires à cadre fixe en aluminium, couleur identique aux châssis existants.

Localisation : sur châssis ouvrants de la cuisine. (Côté cour A)

1.2.2.8 - PIECES DE FINITON

Fourniture et pose de pièces de finition d'angle en aluminium thermolaqué, manquantes sur les verrières de la salle de restaurant. Teinte identique à l'existant.

Localisation : sur châssis verrière en toiture du restaurant

1.2.3 - BATIMENT C

1.2.3.1 - REMPLACEMENT DE LA PORTE FENETRE TIERCEE - REPERE MEC0-1

L'entreprise devra la dépose des vantaux existants, elle pourra réutiliser les accessoires en bon état.

Fourniture et pose d'un ensemble menuisé avec vitrage feuilleté comprenant :

- Une porte vitrée de 0.93 x 2.10m de passage
- Une porte semi fixe vitrée, dimensions à définir suivant cotes restantes avec crémone pompiers.
- 4 paumelles adaptées aux poids du vantail.
- Système joint anti-pince doigts intégrés
- Poignée de tirage Bâton maréchal inox double
- Serrure de condamnation à 1/2pêne dormant ou serrure à clé sur organigramme de clés bouton molette coté intérieur
- Ferme porte avec bras à compas respectant le poids du vantail
- Butées de porte.

Conservation ou remplacement de l'imposte fixe vitrée existante si nécessaire

Y compris tous joints d'étanchéité, et bavette rejet d'eau en appui extérieur.

Localisation : bâtiment C préau accès sas vers restaurant - REPERE MEC0-1

1.2.3.2 - BAIES POMPIERS

L'entreprise devra, sur l'ensembles des baies pompiers neuves, la mise en œuvre de :

- Couvres joints **périphériques** en aluminium thermolaqué de teinte identique aux châssis existants, de largeur suffisante afin de recouvrir totalement les zones non peintes, en recouvrement de la baie et du trumeau attenant.
- Baguette en partie haute en aluminium thermolaqué de teinte identique aux châssis existants, de largeur suffisante afin de recouvrir le vide entre la menuiserie et le faux-plafond
  Y compris toutes sujétions de fixations et de reprise d'étanchéité à l'air par joint mastic silicone.

Localisation : Sur tous les Châssis pompiers à tous les niveaux, notamment pour la salle polyvalente

1.2.3.3 - CHASSIS DE DESENFUMAGE

L'entreprise devra la dépose totale de châssis de désenfumage non conforme, ainsi que leur système de commande. Y compris dormants, pattes de scellement, accessoires de quincaillerie, couvre joint, etc… nettoyage des tableaux, enlèvement de tous éléments pouvant gêner à la repose d'un châssis de désenfumage neuf
Après pose reprise des tableaux en périphérie et ensemble des finitions de peinture intérieur, extérieur.

L'entreprise doit la fourniture et pose d'un châssis faisant office de Dispositif d'Évacuation Naturelle de Fumée et de Chaleur au sens de la norme NF EN 12101-2.
Conforme à la norme NF S 61-938.

Pose suivant instructions techniques et règles en vigueurs, conformément aux normes d'installation et de sécurité incendie.

- Commande d'ouverture pneumatique CO^2, conforme à la norme NF S 61-938
- Coffret de commande en RDC
- Ouverture : angle variable de 15 à 60°.
- Cadres ouvrant et dormant
- Entrée de télécommande : duo (verrou double) en aluminium,
- Vérins oléopneumatiques : Acier double effet (ouvrir/fermer)
- Remplissage : vitrage isolant de sécurité 4 +16 argon + 4
- Dimensions de l'ouvrant : L = 2000 mm x H = 1000 mm
- S.U.O = 1.00 m² mini de vide

Y compris

- Toutes sujétions de mise en œuvre et de scellement de l'ouvrage dans l'existant.
- Mise en œuvre de l'étanchéité en périphérie et en seuil des tableaux par joint mousse « compriband ».
- Reprise par enduit de rebouchage adapté au support existant, des anciens trous après dépose du châssis de désenfumage existant, des éclats ou dégradations éventuelles générés par les travaux de dépose/repose décrit ci-avant. Y compris reprise / remise en peinture des murs.
- Fourniture et pose de bavettes en recouvrement de la pièce d'appui en extérieur
- Fournitures et pose de plats de finition en PVC au droit des menuiseries et mur de largeur suffisante.
- Teinte identique au choix de l'architecte suivant existant

Localisation : Sur châssis de désenfumage au R+2 de l'escalier existant, et de l'escalier de secours au R+1.

1.2.3.4 - HABILLAGE DES LINTEAUX DE L'ASCENSEUR

L'entreprise devra, sur l'ensembles des linteaux béton au droit de l'ascenseur la mise en œuvre de :

- D'habillage par tôle thermolaquée pliée de largeur suffisante en dilatation et recouvrement de l'espace existant. Càd depuis l'habillage de l'ascenseur jusqu'en sous face du linteau de la circulation pour habiller à la fois le linteau voile ascenseur et le vide entre les deux voiles
  Y compris toutes sujétions de pliage et de fixations et de format.

  Teinte au choix de l'architecte

Localisation : sur le bâtiment C au droit des linteaux de l'ascenseur, à chaque niveau.

1.2.3.5 - TRAVAUX EN TOITURE TERRASSE

L'entreprise devra l'évacuation en déchèterie agrée de deux portes fenêtres stockées sur la toiture terrasse

Localisation : sur le bâtiment C toiture terrasse R+2

1.2.3.6 - CHASSIS FIXE PCV À POSER

L'entreprise devra la fourniture et la mise en œuvre de châssis fixe en PVC blanc la prestation comprend :

La dépose totale des châssis existants et dormants, pattes de scellement, accessoires de quincaillerie, couvres joints, etc… nettoyage des tableaux, enlèvement de tous éléments pouvant gêner à la repose d'un châssis neuf.
Reprise des tableaux en périphérie

Mise en œuvre de l'étanchéité en périphérie et en seuil des tableaux par joint mousse « compriband ».
Mise en œuvre de la menuiserie PVC fixe double vitrage maintenu par l'intermédiaire d'un joint de vitrage en EPDM, de parcloses et de joint intérieur, une face intérieure en verre feuilleté
Fourniture et pose de bavette en recouvrement de la pièce d'appui en extérieur
Fournitures et pose de plats de finition en PVC au droit des menuiseries et murs.
Teinte identique aux châssis

Après pose reprise des tableaux en périphérie et ensemble des finitions de peinture intérieur, extérieur.

Localisation : sur châssis détériorés dans la circulation du R+1. (Ouvrants à remplacer en fixes – 2 unités)

1.2.3.7 - REMPLACEMENT D'UN VITRAGE CASSÉ

L'entreprise devra la dépose du vitrage cassé, et son remplacement par vitrage feuilleté, y compris toutes sujétions de mise en œuvre, et/ou de remplacement et de parecloses si nécessaire.

Localisation : en remplacement du vitrage cassé dans le bloc sanitaire maternelle.

1.2.3.8 - PORTE DEUX VANTAUX TIERCE – REPERE MEC0-3

Fourniture et pose d'un ensemble porte aluminium thermolaquée, comprenant :

Ouvrants :
- Deux vantaux dont un semi fixe, vitrés avec vitrage feuilleté
- 4 paumelles sur platine sur axe acier inox par vantail.
- Anti-pince doigts incorporés
- Ferme porte à pivot frein,
- Fixation au sol par vissage chevillage chimique, et profil de finition en seuil inox.
- butées de porte sur rosace en inox, pour fixation murale droite ou en L. Avec la rosace cache vis, la fixation invisible.
- Poignées béquilles en acier inoxydable et rosaces au choix architecte sur ouvrant de service.
- serrure à goupilles à clef plate ; cylindre européen, 3 clefs par serrure bouton molette coté intérieur
- Crémone pompiers sur semi fixe

Dimensions de passage sur vantail de service ouvert : 0.93m x 2.05ht

Fixe :
Imposte pleine 1.51 de large, métallique pleine double peau + isolation thermique renforcée

Les parties pleines seront constituées d'une âme en panneau massif hydrofuge et isolant de 40 mm de 2 parements en tôle acier contrecollés en faces intérieures et extérieures ép. 10/10ème

Tableau : 1.51 x 2.53m de HT (cotes données à titre indicatif)
Teinte : L'ensemble des profils aura une teinte au choix de l'architecte

Y compris :
Les joints au pourtour des vantaux seront de type ETP
Étanchéité à l'eau exceptionnelle et perméabilité à l'air renforcée par joint central à double portée et joint de battement périmétral côté intérieur.

Découpage soignée des plinthes existantes, pour mise en œuvre correcte du châssis.

Après pose reprise des tableaux en périphérie et ensemble des finitions de peinture intérieure, extérieure.

Localisation : suivant plan architecte au droit de la BCD en RDC – REPERE MEC0-3

1.2.4 - BATIMENT D - ADMINISTRATION

1.2.4.1 - ENTREE D'AIR

Fourniture et pose de grilles d'entrée d'air

Le présent lot doit :
- la réalisation des mortaises d'entrée d'air suivant le dimensionnement ci-après et suivant avis technique
- la pose des entrées d'air, autoréglables, avec ailettes assurant la fonction anti-moustiques
- le choix de la couleur des entrées d'air, en homogénéité avec la couleur des châssis

Localisation : suivant plans ci-après sur portes et châssis existants et neufs.

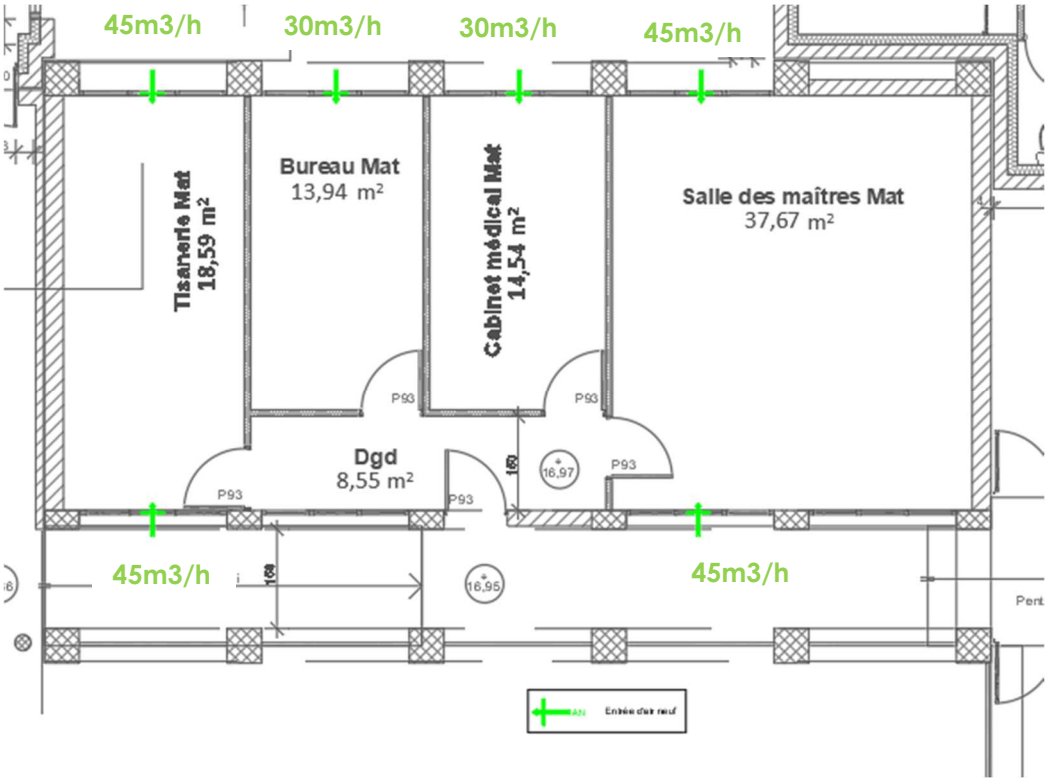

1.2.4.2 - FINITION ET NETTOYAGE

L'entreprise devra :
- Le nettoyage des rails des châssis coulissants (coulure de ciment)
- La finition par mise en œuvre au droit des joints acrylique existants d'une peinture acrylique satinée adaptée au support.

Localisation : Au droit et en périphérie des menuiseries MED-01 et porte d'accès au bâtiment D

1.2.4.3 - ETANCHEITE A L'AIR DES MENUISERIES

L'entreprise devra la réalisation d'un complexe isolant pour rétablir l'étanchéité à l'eau et l'air entre la sous-face plancher et l'ensemble menuisé existant,

La prestation comprend :

- La mise hors d'air de l'ensemble menuisé à la liaison avec la sous face de la dalle béton, par mise en place d'un joint d'étanchéité périphérique suivant jeu à combler.
- La dépose repose soignées des dalles de faux-plafond en fonction du choix d'intervention (par l'intérieur)
- La mise en sécurité des personnes, y compris toutes sujétions d'échafaudage, ou tout autre équipement nécessaire à la bonne réalisation des travaux en hauteur.
- Fourniture et mise en œuvre d'habillage verticaux et horizontaux en tôle thermolaquée, pliés en L au droit de la liaison avec la dalle béton et les trumeaux béton, faces extérieures du châssis, afin de réaliser une parfaite finition des menuiseries.

Teinte de tous les ouvrages décrit ci-avant suivant châssis existant.

Localisation : En imposte des menuiseries MED-01 (3 unités)

1.2.5 - BATIMENT E - MATERNELLE

1.2.5.1 - CHASSIS DE DESENFUMAGE

L'entreprise devra la dépose totale de châssis de désenfumage non conforme, ainsi que son système de commande. Y compris dormant, pattes de scellement, accessoires de quincaillerie, couvres joints, etc… nettoyage des tableaux, enlèvement de tout élément pouvant gêner à la repose d'un châssis de désenfumage neuf
Reprise des tableaux en périphérie

L'entreprise doit la fourniture et pose d'un châssis faisant office de Dispositif d'Évacuation Naturelle de Fumée et de Chaleur au sens de la norme NF EN 12101-2.
Conforme à la norme NF S 61-938.
Pose suivant instructions techniques et règles en vigueurs, conformément aux normes d'installation et de sécurité incendie.

- Commande d'ouverture pneumatique CO^2, conforme à la norme NF S 61-938
- Coffret de commande en RDC
- Ouverture : angle variable de 15 à 60°.
- Cadres ouvrant et dormant bois
- Entrée de télécommande : duo (verrou double) en aluminium,
- Vérins oléopneumatiques : Acier double effet (ouvrir/fermer)
- Remplissage : vitrage isolant de sécurité 4 +16 argon + 4
- Dimension ouvrant : L = 2000 mm x H = 1000 mm
- S.U.O = 1.00 m² mini de vide

Y compris
- Toutes sujétions de mise en œuvre et de scellement de l'ouvrage dans l'existant.
- Mise en œuvre de l'étanchéité en périphérie et en seuil des tableaux par joint mousse « compriband ».
- Reprise par enduit de rebouchage adapté au support existant, des anciens trous après dépose du châssis de désenfumage existant, des éclats ou dégradations éventuelles générées par les travaux de dépose/repose décrit ci-avant. Y compris reprise / remise en peinture des murs.
- Fourniture et pose de bavette en recouvrement de la pièce d'appui en extérieur
- Fournitures et pose de plats de finition en PVC au droit des menuiseries et mur, de largeur suffisante.
- Teinte identique au choix de l'architecte suivant existant

Localisation : Escalier principal au R+1.

1.2.5.2 - ENSEMBLE MENUISÉ – MEE0-01

Après dépose des ouvrants, et protection de l'imposte et châssis fixe existant, l'entreprise devra :
- La mise en œuvre d'une porte deux vantaux tiercée, avec vitrage feuilleté SP510 protection des biens et des personnes.
- Mise en place sur les vitrages d'un film occultant microperforé. Vision unidirectionnelle grâce à son côté blanc extérieur et son côté noir intérieur pour préserver du vis-à-vis proche et lointain
  Ratio 30 % de microperforations pour 70% de film adhésif (à valider par la directrice de la maternelle)
- Le vantail de service sera de 0.93 x 2.04m de passage
- La porte sera équipée d'un système anti-pince doigts côté paumelle et côté serrure.
- Un frein incorporé dans la traverse haute, avec un pivot bas intégré dans le seuil

- Serrure à goupilles à clef plate crantée ; cylindre de sécurité, 3 clefs par serrure sur organigramme existant.
- Gâche électrique et raccordement sur attente existante (flexible)
- Mise en œuvre d'une butée de porte sur mur extérieur

Y compris, couvres joints de finition intérieur et extérieur, tous joints d'étanchéité, et bavette rejet d'eau en appui extérieur.
Calage réglage nécessaire de l'ensemble menuisé.

Teinte : identique au châssis existant

Dimension donnée à titre indicatif : 1.43 x 2.10m HT (à vérifier sur site)

Localisation : Entrée principale Maternelle

1.2.5.3 - ENSEMBLE MENUISÉ – MEE0-02

Fourniture et pose d'un ensemble aluminium, comprenant :

Ouvrants :
- Deux vantaux indépendants vitrés avec vitrage stadip 44.2
- Système anti-pince doigts côté paumelle et côté serrure.
- Ferme porte à pivot frein,
- Butées de porte sur rosace en inox, pour fixation murale droite ou en L. Avec la rosace cache vis, la fixation invisible.
- Fixation au sol par vissage chevillage chimique, et profil de finition en seuil
- Poignée de tirage fixe de part et d'autre de l'ouvrant, dimension longueur choix architecte.
- Serrure à goupilles à clef plate ; cylindre européen, 3 clefs par serrure et bouton moleté coté intérieur

Dimension de passage sur ouvrant de service de 0.93m x 2.04m HT + 0.50m x 2.04m HT

Fixe :
- Un châssis fixe aluminium vitré à droite des ouvrants, en sortant du batiment.

Imposte :
- Un Imposte fixe de 3.00 x 0.50m HT, donné à titre indicatif, à vérifier sur site avant fabrication.

La prestation comprend :
- La dépose soignée des plinthes bois existantes, leurs découpes pour adaptation et la repose, y compris toutes sujétions de reprise de peinture (teinte identique)

Dimensions des tableaux : 3.00 x 2.50m HT, données à titre indicatif, à vérifier sur site avant fabrication.

L'ensemble des profils aura une finition identique au châssis existant MEE0-01

Modénature identique au châssis MEE0-01

Localisation : Sas Entrée bâtiment E

1.2.5.4 - PORTE TIERCEE A REMPLACER

L'entreprise devra, après la dépose de la porte fenêtre existante, la fourniture et pose d'un ensemble menuisé avec vitrage feuilleté comprenant :

- Deux vantaux indépendants vitrés avec vitrage Stadip 44.2, ouvrant de service de 0.93 x 2.04m de passage et un semi fixe
- Système anti-pince doigts côté paumelle et côté serrure
- 4 paumelles
- poignée béquille coté extérieur
- Barre anti-panique Push barre horizontale sur vantail de service
- crémone sur semi-fixe
- serrure de condamnation à 1/2pêne dormant ou serrure à clé sur organigramme de clés
- Ferme porte avec bras à compas respectant le poids du vantail
- Butées de porte sur rosace en inox, pour fixation murale droite ou en L. Avec la rosace cache vis, et fixation invisible.
- Fixation au sol par vissage chevillage chimique, et profil de finition en seuil

Y compris, couvre-joints de finition intérieur et extérieur, tous joints d'étanchéité, et bavette rejet d'eau en appui extérieur.
Calages, réglages nécessaires de l'ensemble menuisé.
Fourniture et mise en œuvre d'habillages verticaux et horizontaux en tôle thermolaquée pliées en L au droit de la liaison avec la dalle béton et les trumeaux, face extérieure du châssis, afin de réaliser une parfaite finition des menuiseries. Et plat de finition coté intérieur.

L'ensemble des profils aura une finition identique au châssis existant

Localisation : Accès cour C depuis salle accueil

1.2.6 - LOGEMENT DE FONCTION

1.2.6.1 - VOLETS ROULANTS

Fourniture et pose de volets roulants aluminium composés de :
Tablier à lames double- parois en aluminium, avec des lames tubulaires isolées de 50mm minimum, autoporteuses reliées entre elles par agrafes et lame finale avec verrou de sécurité,
Fourniture et montage des agrafes toutes les deux lames minimums : équipée d'une butée d'arrêt sous linteau, dispositif anti-relevage incorporé dans le coffre.

Couleur : identique aux châssis existants

Mécanisme d'enroulement : arbre d'enroulement en tôle d'acier zingué ou galvanisé ; Engrenages en acier et nylon ou polyamide.

Coulisses : largeur de 53 mm anti-tempête avec joint brosse antibruit
Vent Région : V3 site exposé 1.25 – Exposition au vent : région B

Manœuvre : Électrique – raccordement sur attente existante laissée par l'électricien.

Dimensions suivant châssis (à vérifier sur site)
MEL0-1 Dimensions des tableaux : 1.40m x 1.40m HT
MEL0-2 Dimensions des tableaux : 4.00m x 2.15m HT

Les produits devront obligatoirement être marqués CE et NF Fermetures CSTB.
Certificat de Marquage NF des volets selon dimensions et types de manœuvre ou PV d'essais certifiés par un organisme agréé à fournir.

Résistance au vent des tabliers :
Ils doivent impérativement répondre aux exigences de la classe adaptée à leur situation et leur exposition.
Endurance des volets : ils doivent impérativement répondre à minima aux exigences de la classe E*2 soit 7000 cycles.

Résistance thermique additionnelle : $\Delta \geq 0.2 m^2.k/W$

Localisation : tous les châssis du logement

1.2.6.2 - CHASSIS COULISSANTS

L'entreprise devra la fourniture et pose :

- Des organes de commande du châssis coulissant, coquilles intérieure et extérieure à condamnation système anti-crochetage, y compris toutes sujétions de visseries. Coloris suivant châssis existant.
- Réglage, calage des coulisses et butées haute et basse pour une bonne fermeture des coulissants.
- Reprise des étanchéités à l'eau et à l'air
- Bavette rejet d'eau en seuil
- Couvre-joints périphériques intérieur et extérieur, nature et teinte identiques à l'existant.

Localisation : Sur châssis coulissants repère MEL0-01 et MEL0-02

1.2.6.3 - ENTREE D'AIR

Le présent lot doit la fourniture et pose de grilles d'entrée d'air

- la réalisation des mortaises d'entrée d'air suivant le dimensionnement ci-après et suivant avis technique, dans le coffre de VR.
Mise en œuvre soignée.
- la pose des entrées d'air, autoréglables, avec ailettes assurant la fonction anti-moustiques
- le choix de la couleur des entrées d'air, en homogénéité avec la couleur des châssis

Localisation : suivant plans ci-après sur coffre VR au droit des châssis MEL0-01 ET MEL0-02.

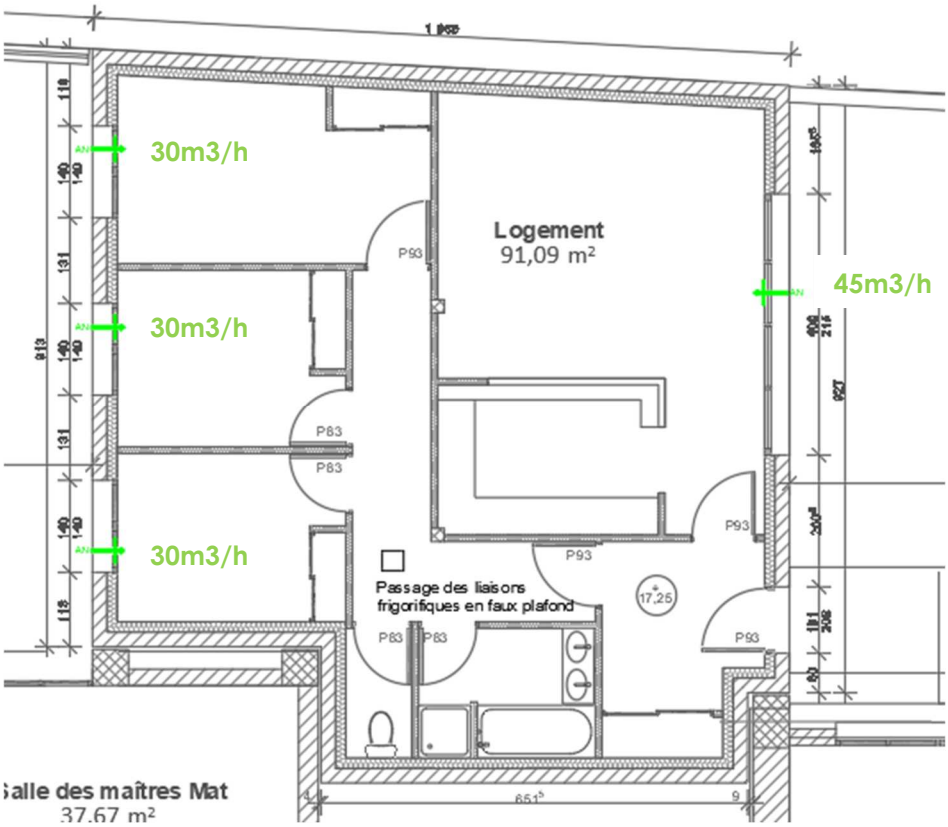

1.2.7 - ESPACES EXTERIEURS

1.2.7.1 - MISE EN PEINTURE DES OUVRAGES METALLIQUES EXTERIEURS

Préparation :
Lessivage, dégraissage, rinçage, séchage, décapage de l'ancien revêtement.
Sur les zones oxydées, piquage, brossage métallique pour éliminer toutes rouille et pulvérulence.

Nota : Si le brossage fait apparaitre une faible adhérence du revêtement existant, il y aura lieu de l'éliminer complètement.

Les zones recouvertes de peinture encore brillante seront « matées » par ponçage, puis dépoussiérage.
Et toutes préparations suivant DTU59-1.

Finitions :
Application d'une couche d'impression de peinture spéciale d'accrochage.
Application de deux couches de peinture laque tendue, satinée, haute durabilité aux résines alkydes uréthanes en phase solvant. LAQUE ANTICORROSION (Protection intérieur/extérieur jusqu'à 12 ans.

Couleur au choix du Maître de l'architecte – aspect brillant

Localisation : Portails et portillons PRT01 - PRT02 – PRT03
Grilles GR01 - GR02 et GR03
Garde-corps GC01 cour A

1.2.7.1.1 – VARIANTE : THERMOLAQUAGE

L'entreprise devra
- Dépose des ouvrages métalliques
- Mise en place de protections provisoires (sécurité des biens et des personnes)
- En atelier, décapage de la peinture existante, brossage, nettoyage, élimination des poussières
- Application d'un apprêt anti-corrosion + cuisson
- Application d'une peinture couche finale et cuisson
- Repose
- Compris transport

Localisation : Portails et portillons PRT01 - PRT02 – PRT03
Grilles GR01 - GR02 et GR03
Garde-corps GC01 cour A
Mains courantes décrites ci-après

1.2.7.2 - GARDE-CORPS ET MAINS COURANTES

L'entreprise devra la vérification des fixations existantes et leur réparation, la mise en œuvre de nouvelles fixations pour une bonne tenu des ouvrages. Y compris toutes sujétions de perçage, de visseries adaptées et de réparation des enduits existants suivant article réparation des enduits existants au droit des fixations (bat A).

Localisation : Garde-corps rampe d'accès au bâtiment E depuis cour C – GR03

1.2.7.2.1 - GARDE-CORPS RAMPANT – GC01

Fourniture et pose de garde-corps constitué de :

- Montant en tubes de 25 x 25mm avec platine en pied fixée sur dalle ou volée (fixations par scellements ou chevilles chimiques).
- Main courante horizontale en tube acier rectangulaire 50 mm,
- 1 Lisse Intermédiaire en tubes de 25 x 25mm
- Remplissage en partie basse par barreaudage de 10 x10 mm
- 1 Lisse basse en tubes de 25 x 25mm

Finition suivant article peinture ci-avant couleur suivant garde-corps existants.
Modénature suivant plan de détail architecte.

Localisation : Sur escaliers coté murs réfectoire depuis cour A, à gauche de la volée montante.

L'entreprise devra la dépose du garde-corps GC01 le long de la rampe PMR (cf. photo du centre page 55 du constat d'huissier)
Repose avec reprise du calage et réalignement de l'ensemble sur muret de la rampe existant.
Mise en peinture suivant article 1.2.7.1 ci-avant.
Rebouchage des anciennes fixations si nécessaire suivant article reprise d'Enduit (chap. Bat A)

Localisation : Sur rampe accès sanitaire bat C depuis cour A.

1.2.7.2.2 - MAINS COURANTES

Fourniture et pose de mains courantes droites, cintrées et débillardées, horizontales et rampantes en tube acier Ø 50 mm fixé aux maçonneries par cavaliers métalliques et platines soudées, chevillées à la résine chimique dans maçonnerie, ou suivant cas soudé sur garde-corps

Finition suivant article peinture ci-avant couleur suivant garde-corps existants.

Hauteur règlementaire.

Y compris débords, bouchonnage aux extrémités et finition sur paliers et demi-paliers avec continuités et débords suivant la règlementation accessibilité PMR.

Nota : Sur murs le long de l'accès maternelle de part et d'autre de l'escalier mise en place de double lisse, hauteur suivant règlementation.

Localisation : en complément pour la volée d'escalier d'accès au bloc sanitaire du bâtiment C depuis de la cour Bâtiment A vers sanitaires Bâtiment C.
Sur murs le long de l'accès maternelle au droit de l'escalier, suivant règlementation.

L'entreprise devra en variante le chiffrage des mains courantes en thermolaqué.

1.2.7.3 - GRILLES GR01

L'entreprise devra la vérification totale des grilles au droit de l'accès élémentaire par :

Dépose pour reprise de soudures, réparations diverses et soudures manquantes, des vides constatés entre les différents éléments.
Repose avec reprise du calage et réalignement de l'ensemble sur soubassement existant.

Mise en peinture suivant article 1.2.7.1 ci-avant.

Portillons intégrés :
L'entreprise devra la vérification des portillons d'accès de part et d'autre de la rampe d'accès à l'élémentaire, calage réglage, modification et adaptation du vantail et tous accessoires pour une parfaite finition de l'ouvrage (fermeture/ouverture correctes).

Fourniture et pose d'une nouvelle serrure, cylindre à molette qualité extérieure avec 15 clés, diamètre adapté à celui existant. La prestation comprend la dépose de l'ancien cylindre. Modification et adaptation pour mise en place d'une poignée de tirage double, y compris platine, visserie, etc…

1.2.7.4 - PORTAILS ET PORTILLONS

1.2.7.4.1 - PORTAIL PRT01 ET PRT02

L'entreprise devra la fourniture et la mise en œuvre d'une poignée de tirage sur vantail, à hauteur règlementaire comprise entre 0.90m et 1.30m
Y compris toutes sujétions de fixations invisibles et non saillantes, et de visseries, de platines, etc…

Fourniture et pose de flexible métal inoxydable en remplacement du fourreau « plastique » pour passage de câble d'alimentation des gâches électriques.
Reprise sans coupure du câblage existant (déconnexion à la gâche, aiguiller le fil avant de le retirer, passage du câble dans flexible et retirer le câble jusqu'à la gâche, connexion à la gâche) y compris toutes sujétions de pose et de câblage éventuel et de mise en œuvre.

Fourniture et pose de nouvelles serrures, cylindre à molette qualité extérieure avec 15 clés, diamètre adapté à celui existant. La prestation comprend la dépose de l'ancien cylindre.

Localisation : Portillon accès élémentaire rue Dromel PRT01, et portail accès livraison cuisine PRT02.

1.2.7.4.2 - PORTAIL PRT03

Fourniture et pose d'une nouvelle serrure, cylindre à molette qualité extérieure avec 15 clés, diamètre adapté à celui existant. La prestation comprend la dépose de l'ancien cylindre.

Localisation : portillon accès jardin restaurant maternelle depuis rue Dromel.

1.2.7.4.3 - PORTILLON LOGEMENT GARDIEN - REPERE PRT05

Après dépose et l'évacuation du portillon existant à charge du présent lot ; l'entreprise devra la fourniture et pose d'un ensemble porte métallique simple peau, THERMOLAQUÉ composé de :

Partie pleine constituée d'une âme en tôle acier ép. 10/10ème
- Un vantail
- 4 paumelles sur platine sur axe acier inox par vantail.
- Fixation au sol par vissage chevillage chimique, et profil de finition en seuil inox biseauté suivant plan de détails.
- Arrêt marseillais.
- Poignée béquille double.
- serrure à goupilles à clef plate ; cylindre européen, 15 clés par serrure

Dimension de passage avec vantail ouvert : 0.93m x 2.04ht
Tableau : à vérifier sur site.

Localisation : Jardin logement

1.2.7.4.4 - PORTAIL DEUX VANTAUX + PORTILLON - REPERE PRT06

Fourniture et pose d'un ensemble THERMOLAQUÉ composé de :

Portail deux vantaux égaux barreaudés
- Cadre en profil 60 x 60 mm
- Barreaudage en tubes rectangulaires 25mm x 60mm et d'entraxes 110 mm,
- Serrure de condamnation à 1/2pêne dormant ou serrure à clé sur organigramme
- Arrêt marseillais pour chaque vantail ou Verrou baïonnette sur chaque vantail y compris réalisation des réservations en sol au choix de l'architecte.

Poteaux :
- 2 poteaux supports doubles 80 x 80, y compris poteau intermédiaire pour portillon
- 4 paumelles par vantail avec système anti-dégondage.

Portillon :
Un vantail barreaudé : 1.00m x 1.60m de haut
- Cadre en profil 60 x 60 mm
- Barreaudage en tubes rectangulaires 25mm x 60mm et d'entraxes 110 mm,
- Serrure de condamnation à 1/2pêne dormant ou serrure à clé sur organigramme de clés
- Arrêt marseillais pour chaque vantail ou Verrou baïonnette sur chaque vantail y compris réalisation des réservations en sol au choix de l'architecte.

Dimensions : à relever sur site en fonction des murs existants
Hauteur : suivant murs existants

Détails à soumettre à l'architecte avant exécution.

Y compris toutes sujétions de visseries, quincailleries, platines de scellement, pour une bonne tenue de l'ouvrage.

Localisation : Cour C

1.2.7.4.5 - PORTAIL DEUX VANTAUX - REPERE PRT07

Fourniture et pose d'un ensemble THERMOLAQUÉ composé de :

Portail deux vantaux tiercé barreaudé
- Cadre en profil 60 x 60 mm
- Barreaudage en tubes rectangulaires 25mm x 60mm et d'entraxes 110 mm
- Ouvrant de service : 2 unités de passage, (140mini)
- Serrure de condamnation à 1/2pêne dormant à clé sur organigramme de clés et bouton molette coté escalier de secours.
- Arrêt marseillais pour chaque vantail ou Verrou baïonnette sur chaque vantail y compris réalisation des réservations en sol au choix de l'architecte.

Poteaux :
- 2 poteaux guides doubles 80 x 80

- 4 paumelles par vantail avec système anti-dégondage.

Dimensions : à relever sur site en fonction des murs existants
Hauteur : suivant murs existants

Détails à soumettre à l'architecte avant exécution.

Y compris toutes sujétions de visseries, quincailleries, platine de scellement, pour une bonne tenue de l'ouvrage.

Localisation : Suivant plans architecte au droit de l'escalier de secours, pignon sud du bâtiment A

1.2.7.5 - AUVENT METALLIQUE

L'entreprise devra la finition de l'auvent réalisé en partie, elle devra la fourniture et mise en œuvre de panneaux métalliques de couverture, en acier thermolaqué 2 faces, teinte aux choix de l'architecte. Y compris pente vers extérieur et goutte d'eau en rive.

Y compris toutes sujétions de visseries, quincailleries, platines de scellement, pour une bonne tenue de l'ouvrage.

Y compris toutes sujétions de mise en œuvre et d'adaptions sur structure existante.

La structure existante sera vérifiée (visserie) et calage nécessaire pour bonne pente.

Fourniture et mise en place d'un bandeau LED en sous face intégré dans un U métallique aluminium laqué, teinte au choix de l'architecte, y compris toutes sujétions de percements des structures métalliques pour passage de câblage.
Y compris toutes prestations de raccordement électrique et de mise en œuvre.

Mise en œuvre d'une peinture antirouille en reprise au droit des percements.

Localisation : Suivant plans et détail architecte cour A – PD04

1.2.7.6 - PORTE ACCES SAS CHAUFFERIE

L'entreprise devra après la dépose de la porte existante y compris cadre dormant ; La fourniture et mise en œuvre d'une porte métallique thermolaquée remplissage tôle perforée, un vantail,

La prestation comprend :
Piquetage, décroutage du mur au droit du cadre existant des fixations de toutes natures (pattes de fixation, visserie, scellements) ; Découpe à la meuleuse des fixations en profondeur ; Reprise des tableaux au mortier de réparation. Y compris reprise des enduits suivant article Enduit du bâtiment A.

Fourniture et pose d'un bloc porte, remplissage tôle perforée, un vantail,
Pré cadres en thermolaqué comprenant montants, traverse haute.
Fixations par scellement ou chevilles auto-foreuses, ou par tous moyens adaptés aux supports.
Y compris toutes sujétions de serrure à larder intégrée dans dormant.

Quincaillerie :
- Ferrages par 4 paumelles acier

- Crémone double direction à 2 points de fermeture
- Serrure de condamnation sur organigramme de passe avec cylindre européen.
- Garniture, comprenant 2 béquilles.
- Ferme-portes à bras coulissants de force appropriée
- Barre anti-panique horizontale

Porte de 0.93 x 2.10m HT de passage à vérifier suivant maçonnerie existante.

Localisation : accès local chaufferie en RDC

1.2.7.7 - PORTE D'ACCÈS BATIMENT A

L'entreprise devra la révision et remise en état complète des ouvrants, y compris remplacement des pièces défectueuses.
Le réglage et le calage des vantaux.

Si les dimensions des vantaux ne permettent pas un réglage suffisant afin d'éviter leur frottement au sol, l'entreprise prévoira le remplacement à l'identique des vantaux.

Localisation : accès sas élémentaire – REPERE MEA0-01

1.2.7.8 - BATARDEAUX AMOVIBLES

L'entreprise devra la fourniture et la pose d'un système de protection contre les inondations, composé de panneaux fonctionnant sur la base d'une étanchéité assurée par un joint pneumatique périphérique gonflant.
Ce dernier se caractérise par un cadre en aluminium, dénommé glissière, par un panneau en bois bakélisé d'une épaisseur de 18 mm. Avec joint pneumatique périphérique, protection de joint, platine, main courante, valve, glissières, verrous, poignée, protections sur tous les éléments fixes afin d'éviter tout risque de blessures des usagers.

L'entreprise devra prévoir sur les portails le recoupement en plusieurs tronçons si nécessaire pour une mise en place plus facile (nombre de tronçons au choix de l'architecte en fonction de l'encombrement et du poids des panneaux).

Y compris toutes sujétions de Chevilles, Butées, cornière et Cales d'angle d'étanchéité basse, Fourreaux, verrous.
Y compris renforts par barres de renfort en murs avec bouchon de protection, et 2 sabots fixes, et poteaux de liaisons, y compris toutes sujétions de fixation pour une bonne tenu de l'ouvrage.

Hauteur : Supporter une hauteur d'eau à +0.45m par rapport à l'axe de la voie pour tous les accès.

Scellement dans la maçonnerie et fourreaux des poteaux intermédiaires si nécessaire, surface lisse sur les zones de contact, suivant demande du fournisseur.

La prestation comprend :
- Les éléments nécessaires à la mise en place des batardeaux notamment le système de gonflage.
- La mise en place de rangement de type rack avec cadenas anti-vol à proximité des portails pour rangement de tous les éléments amovibles, lieu à définir avec le maitre d'œuvre.

Le système devra bénéficier d'un agrément CSTB.

Dimensions à relever sur site.

Localisation : au droit de tous les portails donnant sur boulevard Dromel de PRT01- PRT02- PRT03- PRT04

1.2.7.9 - ECHELLE A CRINOLINE

Fourniture et pose d'une échelle à crinoline pour accéder à la toiture, en aluminium, conforme à la norme en vigueur composé de :

Échelle en aluminium avec montants verticaux sur lesquels sont sertis les barreaux aluminium.
- Largeur utile de l'échelle 400 mm.
- Échelle au pas de 280 mm ;

Crinoline : Se compose d'arceaux, méplat aluminium et de 5 filants de section en « C »
- Pattes de fixations
- Passage d'acrotère au dernier niveau et trappe de sortie

Y compris toutes sujétions de fixations, de cheville chimique, etc… dans la maçonnerie

Localisation : Cours C, au droit du jardin et de l'entrée Bat E.